



MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE

DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Directeur général des Elections rappelle aux citoyens et à l'ensemble des acteurs du processus électoral que, conformément aux dispositions de *l'article 10 alinéa 2 du décret n°2024-1981 du 13 septembre 2024 portant convocation du corps électoral*, la distribution des cartes d'électeurs se poursuivra au niveau des commissions administratives instituées dans les communes **trente-cinq jours (35) avant le scrutin, soit le 12 octobre 2024.**

A l'étranger, elle se fait dans les représentations diplomatiques ou consulaires.

La distribution des cartes d'électeurs va se poursuivre sur l'ensemble du territoire national **jusqu'au 16 novembre 2024**, veille du scrutin et à l'étranger **jusqu'au 17 novembre, jour du scrutin.**

Dakar, le **11 OCT. 2024**



Biram SENE